

Public : Responsable RH/salarié désireux de partir à la retraite

Prérequis : aucun

Objectifs :

- Savoir rédiger et mettre en place le règlement intérieur
- Modifier le règlement intérieur
- Créer ou optimiser votre règlement intérieur face à vos obligations légales

Contenu :

1ère partie : La définition du règlement intérieur

- Pourquoi un règlement intérieur ?
- Quand mettre en place un règlement intérieur ?
- Entreprises de 20 salariés et plus
- Entreprises de moins de 20 salariés
- Quelle procédure pour mettre en place ou modifier un règlement intérieur ?

2ème partie : Les dispositions obligatoires du règlement intérieur

- Les règles liées à L'hygiène et la sécurité
- Les règles liées La discipline
- L'obéissance aux ordres hiérarchiques ; retard, etc.
- Les règles concernant la nature et l'échelle des sanctions.
- Les droits de la défense du salarié
- Le harcèlement sexuel et le harcèlement moral

3ème partie : Dispositions interdites et sanctions en cas d'irrespect du règlement intérieur

- Les dispositions interdites
- Non-respect des règles relatives au règlement intérieur : quelles sont les sanctions ?
- Absence de règlement intérieur alors que l'entreprise a un effectif de 20 salariés ou plus
- Non-respect des règles de procédure d'élaboration (non-consultation des représentants du personnel, formalités de publicité non respectées, etc.) ;
- Maintien d'une clause déclarée illégale par l'inspecteur du travail.

4ème Partie : L'articulation du règlement intérieur avec d'autres documents

- L'articulation du règlement intérieur avec la charte informatique de l'entreprise
- L'articulation du règlement intérieur avec les conventions de mise à disposition de véhicule

Formation 2 jours en présentiel

Inter entreprise – 14 h

Dates

Lieu

Horaires

9h-12h, 13h-17h

Formateur

Christelle Chapuis

Tarif

Sur devis

Effectif

De 3 à 10 stagiaires

Moyens et méthodes pédagogiques : vidéo-projection powerpoint, mises en situations professionnelles par des exemples concrets, un support pédagogique, visualisation de films pédagogiques.

Evaluations : test après la formation qui évalue l'acquisition des connaissances pour une bonne mise en œuvre des objectifs + évaluation du formateur et des moyens pédagogiques mis en œuvre pour la formation.

Sanction : le stagiaire reçoit une attestation individuelle de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action.